

Concours « Automower personnalisé de l'Impact de Montréal » 2017 de Husqvarna Canada Corporation - Règlement officiel

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT DE TOUTE NATURE N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.

1. ADMISSIBILITÉ : Le Concours « Automower personnalisé de l'Impact de Montréal » 2017 de Husqvarna Canada Corporation (le « Concours ») est réservé aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de la participation. Tous les administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants d'Husqvarna Canada Corporation, (« Commanditaires »), toute organisation indépendante jugeant le Concours, chacune de leurs corporations mères, filiales, sociétés affiliées, représentants des ventes, distributeurs, titulaires de licence, fournisseurs de prix, entrepreneurs ou agents (tous ceux qui précèdent et le Commanditaire, collectivement, les « Entités du concours ») respectifs, ainsi que les membres de leurs familles immédiates (conjoint, parent, enfant, fratrie et conjoints respectifs) résidant à la même adresse (légalement liés ou non), sont inadmissibles à participer au Concours ou à le gagner. Toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit. En participant au Concours, vous donnez votre plein consentement inconditionnel au présent Règlement officiel (« **Règlement officiel** »).

2. PÉRIODE DU CONCOURS : Le Concours débute à 17 h 30, heure de l'Est (« HE ») le 1^{er} juillet 2017 et se termine à 19 h 45 HE le 1^{er} juillet 2017 (la « **Période de participation au concours** »). Le Gagnant potentiel (tel que défini ci-dessous) sera sélectionné à partir des Formulaires de participation ayant été dûment soumis pour le Concours.

3. DIRECTIVES POUR PARTICIPER AU CONCOURS : AUCUN ACHAT REQUIS. Numéro de téléphone et pièce d'identité avec photo valides requis. Participation au concours par bulletin de participation (tel que défini ci-dessous) seulement; aucune autre façon ne sera acceptée.

Il existe une (1) façon de participer au Concours : Pour participer durant la Période de participation au Concours, passez au **kiosque Husqvarna au Stade Saputo**, et (1) inscrivez-vous au Concours en soumettant le bulletin de participation avec tous les renseignements nécessaires. En soumettant votre Formulaire de participation, vous signifiez que vous avez lu, compris et accepté le présent Règlement officiel.

Les Formulaires de participation doivent être reçus pendant la Période de participation au concours pour être admissibles au Concours. Le Formulaire de participation doit être soumis par le participant lui-même ou la participante elle-même. Pour obtenir son prix, le participant doit être présent et montrer une pièce d'identité valide pour confirmer l'âge et l'admissibilité. LIMITE : un (1) Formulaire de participation par personne durant la Période de participation au concours. La réception de plusieurs Formulaires de participation d'un (1) même participant annulera tous ses Formulaires de participation additionnels.

4. PUBLICITÉ :

En participant au Concours et en soumettant un Formulaire de participation, vous convenez et acceptez que votre statut à titre de gagnant du concours soit publié en ligne pour consultation publique. En tant que gagnant du concours, il peut vous être demandé d'accepter de vous faire prendre en photo. Dans l'éventualité où votre photo est prise avec votre permission, vous consentez par la présente l'utilisation de votre photo et vous accordez au Commanditaire une permission et un droit irrévocable, perpétuel et sans limitation d'utiliser, d'afficher, de publier, de diffuser, d'adapter, de réviser et de modifier votre statut à titre de gagnant du concours et toutes les photos prises avec votre permission (avec ou sans votre nom)

associées au concours, sur le site Web du Commanditaire ou sur les sites de réseaux sociaux, associés à ce concours et vous renoncez à tous vos droits, incluant vos droits moraux, relatifs à la publication de votre statut à titre de gagnant du concours ou de votre photo, sans préavis ni indemnité.

Si vous êtes sélectionné comme Gagnant potentiel, vous acceptez de céder tout droit, titre et intérêt relatif à votre Formulaire de participation au Commanditaire, de quelque façon et dans quelque média que ce soit (actuel ou à venir) partout et à perpétuité, à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de publicité du Commanditaire ou des produits et services du Commanditaire et vous acceptez de signer une renonciation à cet effet.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS : Le samedi 1^{er} juillet 2017 à 20 h HE, à Montréal au Québec (« **Date du tirage pour le concours** »), un (1) participant sera tiré au hasard parmi tous les Formulaires de participation admissibles reçus durant la Période de participation au concours (« **Gagnant potentiel** »). Les chances d'être sélectionné comme Gagnant potentiel dépendent du nombre total de Formulaires de participation admissibles reçus par le Commanditaire durant la Période de participation au concours. Le Gagnant potentiel sera annoncé sur le système de sonorisation du stade et recevra un message texte avec des instructions devant être respectées afin d'être déclaré Gagnant du concours. Se référer au paragraphe 6 ci-dessous.

6. CONDITIONS ET NOTIFICATIONS POUR LA RÉCLAMATION DES PRIX : Avant d'être déclaré gagnant, le Gagnant potentiel devra : (1) répondre correctement et sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, dans un laps de temps limité, à une question réglementaire d'ordre mathématique sur place; (2) confirmer son respect du Règlement officiel et (3) signer puis retourner le formulaire d'autorisation (décrit ci-dessous). Après l'achèvement vérifié de ces activités, le Gagnant potentiel sera déclaré Gagnant (« Gagnant »). Le Commanditaire peut, à sa seule discrétion, fournir une autre question réglementaire ou modifier les exigences d'exécution de tout élément réglementaire du Concours, afin d'accueillir et d'inclure des Participants aux incapacités physiques ou cognitives.

À la seule discrétion du Commanditaire, la disqualification, la renonciation au prix et la sélection d'un autre gagnant (qui sera sujet à une disqualification de la même façon) peut résulter d'un manquement du Gagnant potentiel de : (1) fournir au Commanditaire une preuve satisfaisante d'admissibilité; (2) répondre correctement à la question d'habileté mathématique durant la période de temps allouée; (3) retourner la Renonciation dûment remplie dans la période de temps requise, (4) réclamer de façon valable le prix lors de la soirée du concours ou d'ici le 1^{er} juillet 2017 à 22 h HE; ou (5) se conformer au Règlement officiel. Si, pour quelque raison que ce soit, le Gagnant potentiel ne reçoit pas la notification ou si le Commanditaire ne reçoit pas la réponse du Gagnant potentiel, le Commanditaire ne sera pas tenu responsable.

7. PRIX : Sous réserve des conditions aux présentes, un (1) gagnant du Concours recevra une trousse de prix comportant les trois (3) prix suivants : **1 (une) Automower 315, PDSF 2 199,99 \$, 1 (une) trousse d'installation Automower, PDSF 129,95 \$, 1 (une) trousse de mise à niveau Automower Connect, PDSF 299,99 \$ et des services d'installation allant jusqu'à 500,00 \$.**

Le prix décerné ne sera pas remplacé s'il est perdu ou volé. Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ni transférés. Aucune substitution n'est permise sauf, à la seule discrétion du Commanditaire, pour un prix de valeur monétaire égale ou supérieure. Le Prix sera décerné, pourvu qu'il soit réclaté lors de la soirée du concours ou d'ici le 1^{er} juillet 2017 à 22 h HE, heure après laquelle aucun autre gagnant ne sera sélectionné ni aucun prix non réclaté ne sera remis. Le Commanditaire ne fait aucune déclaration ou garantie quant au prix. Tout autre coût ou dépense lié à l'acceptation et/ou l'utilisation du prix qui n'est pas énuméré dans le présent Règlement officiel est l'entière responsabilité du gagnant.

8. RENONCIATION En participant, vous consentez à défendre, indemniser et dégager les Entités du concours de toute responsabilité à l'égard de pertes, réclamations, dommages (y compris, mais sans s'y limiter tout dommage direct, indirect, accessoire, consécutif, punitif), droits, actions en justice, préjudices,

actions et obligations (y compris, mais sans s'y limiter, pertes de propriété, dommages, blessures ou mort causée à toute personne de toute nature que ce soit découlant ou suite à (i) la participation au Concours, incluant l'accès au site Web et son utilisation, (ii) toute réclamation basée sur les droits de la personne ou les droits à la vie privée, diffamation ou remise du prix, (iii) acceptation, possession, utilisation ou mauvaise utilisation de tout prix par le participant, utilisation ou mauvaise utilisation de tout prix; ou (iv) participation à toute activité associée au prix (y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de propriété, dommage, blessure ou mort causée à toute personne. Chaque Gagnant potentiel devra produire une déclaration et une renonciation (« **Renonciation** ») qui confirment : (a) son admissibilité au Concours et son respect du présent Règlement du concours; (b) son acceptation du prix tel qu'offert; et (c) le dégagement des Entités du concours à l'égard de toute responsabilité en lien avec le Concours ou l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix. La renonciation complétée et signée doit être remplie et présentée par le Gagnant potentiel au Commanditaire lors de la soirée du concours ou d'ici le 1^{er} juillet 2017 à 22 h HE avant que le Prix soit remis au Gagnant du concours, à défaut de quoi le Gagnant potentiel sera disqualifié et le prix sera abandonné.

9. LIMITE DE RESPONSABILITÉ. Sans limiter ce qui précède, les Entités du concours et toute autre agence, ou tout fournisseur ou entrepreneur du Commanditaire, ne sauraient être tenus responsables de : (a) toute information incomplète ou inexacte causée par (a) le vol, la destruction, la perte, l'accès non autorisé ou l'altération des Formulaires de participation; (b) l'impression, la distribution, la programmation ou la production d'erreurs et toute autre erreur ou mauvais fonctionnement de toute espèce, d'origine humaine, mécanique, électronique ou autre; ou (c) les erreurs techniques, graphiques, typographiques ou rédactionnelles ou les omissions contenues aux présentes. Dans toute cause d'action, les obligations des Entités du concours se limiteront à deux cent cinquante dollars (250,00 \$ CAN) et en aucun cas les Entités du concours ne pourront être tenues responsables des frais juridiques et/ou frais et coûts pour services d'expertise. En participant au Concours, chaque participant renonce au droit de tout recours pour des dommages additionnels quels qu'ils soient, incluant, mais sans s'y limiter, des dommages punitifs, consécutifs, accessoires ou indirects. Comme certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou consécutifs, de telles exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous. **LES ENTITÉS DU CONCOURS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE ET DÉCLINENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT PRIX OFFERT EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT CONCOURS.**

10. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Le Commanditaire et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront, et divulgueront les renseignements personnels que vous fournissez lorsque vous participez au Concours, aux fins d'administrer le Concours et la remise du prix. En participant au présent Concours, vous consentez à une telle cueillette, utilisation et divulgation de vos renseignements personnels. On peut aussi vous offrir l'occasion de recevoir des communications additionnelles du Commanditaire à propos de ses produits, ainsi que de ses concours et promotions à venir. Les renseignements personnels seront stockés sur des serveurs situés aux États-Unis et les renseignements personnels que vous fournissez aux présentes peuvent aussi être soumis aux lois des États-Unis.

Chaque Gagnant, en acceptant un prix, donne au Commanditaire un droit irrévocable, perpétuel, illimité, universel, exempt de redevance de publier, diffuser, afficher et/ou utiliser le nom, la photo, la ville, la province de résidence, les déclarations, la voix et la ressemblance du Gagnant, le matériel biographique et les renseignements contenus dans le Coupon de participation, dans tout médium ou format actuel ou à venir, incluant, mais sans s'y limiter, au Web, partout au monde, à perpétuité à des fins publicitaires ou promotionnelles que le Commanditaire peut entreprendre pour le Concours, sans autre consultation, dédommagement, permission ou autorisation.

Les renseignements personnels recueillis par l'entremise du présent Concours sont sujets à la Politique de confidentialité d'Husqvarna, que l'on retrouve à <http://www.husqvarna.com/ca-fr/politique->

[confidentialite/](#). En participant au présent Concours, vous consentez à ce que vos renseignements personnels soient utilisés selon la Politique de confidentialité ci-dessus.

11. RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS/DEMANDES DE LA LISTE DES GAGNANTS : Pour obtenir une copie du présent Règlement officiel, allez à <http://www.husqvarna.com/ca-fr/montreal-rules/> Concours sur mesure Automower 2017 de Husqvarna Canada Corporation avec l'Impact de Montréal - Règlement officiel, 850 Matheson W, Mississauga, ON L5V 0B4, Canada. La demande du nom du gagnant peut être envoyée par courriel à Husqvarna à marketingusa@husqvarna.com. Les demandes de la liste des gagnants ne seront acceptées qu'après la fin de la Période de participation et doivent nous parvenir au plus tard le 31 décembre 2017.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Toute la propriété intellectuelle d'Husqvarna Group, incluant, mais sans s'y limiter, les appellations commerciales, marques de commerce, sigles, concepts, matériel promotionnel, pages Web, code source, dessins, illustrations, slogans et représentations sont la propriété des Commanditaires et/ou de leurs affiliés. Tous droits réservés. La reproduction non autorisée ou l'usage de matériel protégé par le droit d'auteur ou la propriété intellectuelle sans le consentement explicite écrit de son propriétaire est strictement interdit.

13. DIFFÉRENCES ENTRE LES LANGUES. En cas de divergence ou de contradiction entre les termes et conditions, divulgations ou autres déclarations du Règlement officiel, dans tout matériel lié au Concours, incluant, mais sans s'y limiter, à la publicité au point de vente, à la télévision, imprimée ou électronique, les termes et conditions du Règlement officiel prévaudront, régiront et auront préséance.

14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET DROIT AU RETRAIT OU AUX MODIFICATIONS : En participant au Concours, les participants consentent à être liés par le présent Règlement officiel, ainsi que par les décisions du Commanditaire, lesquelles sont finales et exécutoires à tous les égards. L'obtention du prix est subordonnée au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes. Tous les Formulaires de participation deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournés ni confirmés. Les Formulaires de participation soumis par des tierces parties, et tout Formulaire de participation ou réclamation de prix en retard, incomplets, frauduleux, inintelligibles, non identifiés ou retardés seront annulés. Tous les Formulaires de participation et réclamations de prix sont sujets à vérification. La production d'une Preuve de Formulaire de participation ne représente pas une preuve que le Formulaire de participation a été reçu. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition dudit Règlement officiel n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si toute disposition du Règlement officiel est jugée invalide ou non applicable, le Règlement officiel devra être interprété selon ses modalités comme si la disposition invalide ou non applicable ne figurait pas aux présentes. Advenant qu'un Gagnant fasse de fausses déclarations dans tout document mentionné ci-dessus, le Gagnant devra rapidement remettre au Commanditaire son Prix ou sa valeur en argent. Le Commanditaire se réserve aussi le droit à son entière discrétion de disqualifier le Formulaire de participation de toute personne qui (i) altérerait ou tenterait d'altérer le processus de participation ou le bon fonctionnement du Concours; (ii) violerait le présent Règlement officiel du concours ou les conditions de service, les conditions d'utilisation, et/ou le règlement général de toute propriété ou tout service du Commanditaire; ou (iii) agirait de façon déloyale ou perturbatrice, ou avec l'intention de provoquer, maltraiter, menacer, ou harceler toute autre personne. Le manquement du Commanditaire à appliquer une quelconque modalité du présent Règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Tout litige pouvant survenir aux présentes doit être régi à tous les égards par les lois de la Province du Québec sans égard aux conflits avec les principes de lois d'une juridiction. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut avoir lieu tel que prévu pour des raisons hors du contrôle du Commanditaire qui, de l'opinion exclusive du Commanditaire, pourraient altérer ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne conduite du Concours (ou une portion de celui-ci), le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours ou le présent Règlement officiel (ou une portion de celui-ci), en tout temps et sans préavis ni obligation. Si une telle annulation, fin, modification ou suspension survient, le Commanditaire sélectionnera un Gagnant parmi tous les formulaires de participation

admissibles qui ne sont pas suspects et qui ont été reçus avant une telle action, lequel sera passible de disqualification de la même manière.

15. COMMANDITAIRE : Le commanditaire du présent concours est Husqvarna Canada Corporation, 850, boul. Matheson Ouest, Mississauga ON, L5V 0B4, Canada. Les participants ne doivent pas utiliser les marques de commerce, droits d'auteur, logos, emballages ou concepts du Commanditaire, ni s'associer faussement au Commanditaire, durant ou après la Période de participation.